

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme BRÉCHET M-C. - MM. GUITTONNEAU P. - GUILBAUD L-M. - Mme GUILLET A-D. - M. MAUDET J. – Mmes COUTANT S. - CARIOU-THOUZEAU J. - MM. CROCHET B. - BONNEAU R. - Mme BROSSARD M. - MM. LEROY D. – BLANDINEAU M. - BERTHOME F. - Mmes BRILLET L. - ROUXEL M. - GRIT G. - BLAIS G. – PERROCHEAU N. – LOPEZ M-C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à Mme BRECHET M-C. - M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à M. MAUDET J. – Mme BONNIER I. – M. RELET J-M. - Mme VILLERET L. - M. DUFAUT P.

Secrétaire : Mme BLAIS G.

2019.37 – Réhabilitation de l'ancien logement de fonction du foyer-logement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable concernant le lancement du projet de réhabilitation de l'ancien logement de fonction du foyer-logement.

2019.38 - Prolongation du délai de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la possibilité d'une prolongation de délai de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées pour une durée fixée à 10 ans, à compter de la date du contrôle de réalisation effectué par le SPANC.

2019.39 – Subventionnement du transport scolaire pour les élèves fréquentant les écoles de SOULLANS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer une subvention d'un montant maximum de 110 euros par an et par enfant.

2019.40 - Transformation d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transformer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

2019.41 - Extension de l'EHPAD « Les Châtaigniers » : garantie d'emprunt

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie d'emprunt au CCAS de la commune de Soullans – EHPAD « Les Châtaigniers » à hauteur de 30 % pour le remboursement des prêts.

2019.42 - Conventions d'objectifs et de financement - Prestation de service « Accueils de Loisirs Sans Hébergement »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée.

2019.43 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal prend acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 22 h 09

Fait à Soullans, le 23 mai 2019

Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

